



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2020.07.31 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020

Compte administratif du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Exercice budgétaire 2019.

Date de la convocation : 1 juillet 2020
Date d'affichage : 9 juillet 2020
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : Charles RODWELL
Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. Olivier DELAPORTE

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAINARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Christophe KONSDORFF, Mme Magali LAMIR, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Valérie PECRESSE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Marie BOELLE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU.
Mme Laurence AUGERE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-2, L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° D.2019-04-02 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 2 avril

2019 portant sur le budget primitif 2019 du budget principal de la communauté d'agglomération ;
 Vu la délibération n° D.2020-03-2 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 3 mars 2020 portant sur le budget primitif 2020 du budget principal de la communauté d'agglomération ;
 Vu la délibération D.2020-07-30 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 juillet 2020 portant sur le compte de gestion 2019 du budget principal de la communauté d'agglomération ;
 Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

- Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc doit soumettre au vote de son assemblée le compte administratif de l'année 2019 au plus tard le 30 juin 2020, mais cette date a été reportée exceptionnellement au 31 juillet 2020 dans le cadre de la loi sur l'état d'urgence sanitaire.

Le compte administratif a pour fonction de présenter, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et toutes les dépenses réalisées au cours de l'année.

Il compare les prévisions et autorisations de recettes et de dépenses se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget et les réalisations constituées par le total des émissions des titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget. Il est établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, le Président de la communauté d'agglomération. Il constitue la balance générale de cette comptabilité et permet d'en assurer le contrôle.

- Ainsi, le Conseil communautaire est amené à se prononcer :
 - sur le compte administratif 2019 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en conformité avec le compte de gestion du Comptable public de la trésorerie de Versailles municipale et présenté en annexe de la délibération,
 - sur les résultats définitifs comptables de l'exercice 2019, qui ont été repris de manière anticipée le 3 mars 2020 lors du vote du budget primitif 2020.

Il est précisé que les résultats repris de manière anticipée dans le budget primitif 2020 sont erronés à la marge. Il manque 1 207 € sur les comptes D001 et R1068. La correction sera faite par décisions modificatives.

Le Président s'étant retiré au moment du vote, la présidence du Conseil est confiée à M. Olivier Delaporte.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'adopter le compte administratif de l'exercice 2019 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc joint, en conformité avec le compte de gestion 2019 du Comptable public de la trésorerie de Versailles municipale ;
- 2) d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2019 tels que résumés dans le tableau ci-après :

	Montant CA 2019
Recettes de Fonctionnement de l'exercice 2019	179 218 065,83 €
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice 2019	172 438 583,26 €
Solde de l'exercice 2019	6 779 482,57 €
Résultat reporté de l'exercice 2018 (002)	6 940 364,30 €
Excédent de la section de fonctionnement	13 719 846,87 €
Recettes d'Investissement 2019	11 468 832,46 €
Dépenses d'Investissement 2019	15 259 049,59 €
Solde de l'exercice 2019	-3 790 217,13 €
Résultat reporté 2018 (001)	2 486 977,91 €
Déficit de la section d'investissement (hors restes à réaliser)	-1 303 239,22 €
Reste à réaliser de recettes d'investissement 2019	1 203 690,34 €
Reste à réaliser de dépenses d'investissement 2019	5 345 206,58 €
Besoin de la section d'investissement	-5 444 755,46 €

- 3) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et de dire que les sommes ont été reprises dans le budget primitif 2020 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 4) de préciser que la présentation synthétique du compte administratif 2019 et l'état des restes à réaliser de dépenses d'investissement sont joints en annexe à la présente délibération.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 68

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 73 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 68 voix , 2 voix contre (Monsieur Renaud ANZIEU, Monsieur Fabien BOUGLE.) , 3 abstentions (Madame Lydie DULONGPONT, Madame Jocelyne HANNIER, Madame Anne-France SIMON.)

M. de Mazières, Président, quitte la salle pour le débat et le vote du Compte administratif.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.